

Mercredi 10 Novembre 2010

Assemblée Plénière du 8 Novembre 2010

Montmaurin : François Arcangeli défend le Comminges

Oui à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine historique et archéologique de Montmaurin ! Non au projet de carrière !

Le Groupe Europe Écologie a posé une question orale au sujet du projet de carrière de Montmaurin qui a retenu toute l'attention de l'Assemblée. Ainsi la question a été transformée en vœu, adopté par la majorité des conseillers régionaux.

François Arcangeli, a fait part du danger qui plane aujourd'hui sur la commune de Montmaurin. Il s'agit d'un projet d'implantation de carrière qui a fait l'objet d'une demande d'autorisation pour l'exploitation de calcaire à ciel ouvert. Avec la villa gallo-romaine et ses environs, Montmaurin est reconnu comme un site exceptionnel tant au niveau historique, qu'archéologique. Il est donc incompréhensible d'accepter un tel projet. C'est pourquoi le conseiller régional a invité tous les élus à s'opposer à ce projet.

Le texte de son intervention :

« Monsieur le Président, chers collègues,

Nous connaissons tous la villa gallo-romaine de Montmaurin. Nous connaissons aussi la célèbre Vénus de Lespugue, qui date d'environ 25.000 ans, trouvée au début du XX^e siècle non loin de là. C'est ce site, situé également en pleine ZNIEFF, qui est en danger aujourd'hui.

Un projet d'ouverture d'une carrière sur la commune de Montmaurin a fait l'objet d'une demande d'autorisation pour l'exploitation de calcaire à ciel ouvert. Le projet d'exploitation est d'une durée de trente ans pour l'extraction annuelle de 200.000 tonnes de calcaire et l'implantation sur site de criblage-concassage.

Montmaurin est reconnu par la communauté scientifique comme un site exceptionnel. La patrimoine historique et archéologique de Montmaurin ne se limite pas à la villa gallo-romaine et révèle environ 30 sites historiques et préhistoriques dans un rayon de deux kilomètres autour du projet de carrière, permettant une lecture très rare de l'épopée de l'Humanité allant de - 200.000 ans avant notre ère à la fin du Moyen-âge.

Il est absolument incompréhensible qu'au motif de l'exploitation économique d'une ressource - pour un temps très limité - on puisse effacer à jamais notre patrimoine commun et la possibilité future d'une valorisation du site.

Il est indéniable que Montmaurin appartient au patrimoine régional (historique, archéologique et naturel).

Quelles pourront être les initiatives régionales, alors même que le Conseil Général de Haute-Garonne a déjà émis un avis défavorable sur le projet d'implantation de cette carrière, pour empêcher la destruction de ce patrimoine régional d'exception? »

Après discussion, l'assemblée décide de transformer cette question en vœu et :

- 1) demande au Préfet de la Haute-Garonne de réunir à nouveau la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CODENAPS) pour évaluer la réelle nécessité et les solutions alternatives possibles à la poursuite de l'autorisation de l'exploitation de la carrière de Montmaurin ;
- 2) s'engage à participer, aux côtés de l'État et des autres collectivités notamment, au développement en Midi-Pyrénées, de l'utilisation de matériaux de recyclage et de substitution aux matériaux de carrière.

*François Arcangeli,
Conseiller régional Midi-Pyrénées pour le groupe des élu-e-s Europe Ecologie*